

Le CRPE

Voici un extrait des instructions officielles concernant les attentes du jury du concours.

ADMISIBILITE	Épreuve écrite de français et d'histoire, de géographie et d'instruction civique et morale 4 heures coef 3	
	3 points maximum pour la correction syntaxique et la qualité orthographique	
	Première partie : 12 pts	
	Le candidat répond à une question à partir d'un dossier composé de textes et de documents dont certains peuvent être relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française. Il en fait une analyse, une synthèse ou un commentaire.	6 pts
	3 questions ayant trait à la grammaire, à l'orthographe et au lexique.	6 pts
	Seconde partie : 8 pts	
ADMISIBILITE	Le candidat répond à des questions d'histoire (y compris histoire des arts), de géographie, d'instruction civique et morale à partir de documents ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré. Ces questions peuvent prendre appui sur des documents.	8 pts
	Ce qui est évalué	
<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement dans ces domaines, en référence aux programmes de l'école primaire ; l'aptitude à raisonner, exposer une problématique claire, structurer une pensée logique. la connaissance et la maîtrise de la langue française, en particulier la grammaire, l'orthographe et le vocabulaire ; la capacité à comprendre et exploiter des textes ou des documents pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles. 		
ADMISIBILITE	Épreuve écrite de mathématiques et de sciences expérimentales et technologiques	
	4 heures coef 3	
	Première partie : 12 pts	
	2 ou 3 problèmes ou exercices de mathématiques	12 pts
Seconde partie : 8 pts		
2 ou 3 questions relevant des domaines scientifiques ou technologiques, à partir de documents ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré.	8 pts	
Ce qui est évalué		
<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques, en référence aux programmes de l'école primaire, ainsi que la capacité à raisonner logiquement dans les domaines numérique et géométrique et à communiquer dans un langage précis et rigoureux ; la maîtrise des principales connaissances scientifiques et technologiques nécessaires pour enseigner à l'école primaire ainsi que la capacité à conduire un raisonnement scientifique. 		

Présentation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation	
Coef 3	
A D M I S S I O N	<p>Première partie : 12 pts</p> <p>Présentation d'une séance d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire (mat ou élem) et des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus. La classe et cycle sont précisés dans le tirage au sort.</p> <p>La séance est replacée dans sa progression disciplinaire et dans le déroulement d'une journée scolaire. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.</p> <p>Dans l'exposé, le candidat présente les éléments constituant la séance : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation.</p>
	<p><i>Préparation: 3 h</i> <i>Doc en salle</i></p> <p><i>Exposé : 20 min</i></p> <p><i>Entretien : 20 min</i></p>
	<p>Ce qui est évalué</p> <ul style="list-style-type: none"> Les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser une séquence d'enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ; la capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.
A D M I S S I O N	<p>Seconde partie : 8 pts</p> <p>Présentation dans l'un des domaines suivants choisi à l'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ arts visuels ; ◇ musique (expression musicale) ; ◇ éducation physique et sportive.
<p>Le candidat doit apporter tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.</p>	
<p>Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste, soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques.</p> <p>L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.</p>	
<p><i>sans préparation</i></p> <p><i>Exposé : 10 min</i> <i>Entretien : 10 min</i></p>	
<p>L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes) suivie d'une brève analyse de sa prestation. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.</p>	
<p><i>sans préparation</i></p> <p><i>10 min dont 3 à 5 d'interprétation</i> <i>Entretien : 10 min</i></p>	
<p>L'entretien avec le jury</p> <p>L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.</p> <p>Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé. Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.</p>	

L'épreuve d'éducation physique et sportive se déroule en deux parties. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.
Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes : activité d'expression : danse ou course de 1 500 m. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

Entretien : 20 min
dont 10 min d'exposé
du candidat et
10 min de réponse à
des questions.

Prestations physiques

Course de 1 500 mètres

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème :

Activité d'expression : danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum. Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

L'entretien avec le jury

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat est amené à répondre à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre

activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

NOTE	HOMMES	FEMMES	NOTE	HOMMES	FEMMES
20	5 min 10	7 min 20	10	6 min 25	9 min 02
19.5	5 min 13	7 min 25	9.5	6 min 30	9 min 09
19	5 min 16	7 min 30	9	6 min 35	9 min 16
18.5	5 min 19	7 min 35	8.5	6 min 40	9 min 23
18	5 min 22	7 min 40	8	6 min 45	9 min 31
17.5	5 min 25	7 min 45	7.5	6 min 50	9 min 40
17	5 min 28	7 min 50	7	6 min 55	9 min 50
16.5	5 min 31	7 min 55	6.5	7 minutes	10 minutes
16	5 min 34	8 minutes	6	7 min 05	10 min 10
15.5	5 min 38	8 min 05	5.5	7 min 12	10 min 20
15	5 min 42	8 min 10	5	7 min 20	10 min 30
14.5	5 min 46	8 min 15	4.5	7 min 30	10 min 40
14	5 min 50	8 min 20	4	7 min 40	10 min 50
13.5	5 min 54	8 min 25	3.5	7 min 50	11 minutes
13	5 min 58	8 min 30	3	8 minutes	11 min 10
12.5	6 min 02	8 min 35	2.5	8 min 10	11 min 20
12	6 min 06	8 min 40	2	8 min 20	11 min 30
11.5	6 min 10	8 min 45	1.5	8 min 30	11 min 40
11	6 min 15	8 min 50	1	8 min 40	11 min 50
10.5	6 min 20	8 min 56	0.5	8 min 50	12 minutes

Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable »

coef 3

Première partie : 12 pts

A
D
M
I
S
I
O
N
Construction d'une séquence d'enseignement sur une notion ou un contenu inscrit dans les programmes de l'école primaire. Présentation des raisons qui ont présidé aux choix pédagogiques retenus à partir d'un dossier (textes, documents sonores ou iconographiques etc.). La classe et le cycle sont précisés.

Préparation :
3 heures

Epreuve : 1h
Exposé :
20 min

Exposé : le candidat présente les éléments constituant la séquence : objectifs, contenus, démarches, supports pédagogiques et procédure d'évaluation.
L'entretien avec le jury porte sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement du français à l'école primaire.

Entretien : 20
min

Seconde partie : 8 pts

Support : d'un document remis au candidat au début de l'épreuve
Exposé : réponse à une question. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes, « les compétences professionnelles des maîtres » Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury.

Exposé :
10 min

Entretien : 10
min

Ce qui est évalué

- Les connaissances et compétences du candidat et son aptitude à les mobiliser pour concevoir et organiser un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire ;
- La capacité du candidat à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.